

Affaire suivie par : Pierre JOYEUX
Téléphone : 04 67 88 54 16
Courriel : sp-election-lodeve@herault.gouv.fr

Lodève, le **13-9-16**

Arrêté préfectoral n° 26-III-160

portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales
de la commune de Lacoste

La préfète de l'Hérault
*Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite*

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission
transmise par le maire de la commune de Lacoste

Considérant qu'il convient de nommer dans chaque commune les membres de commissions
de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de six ans et après
chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant la composition de la commission dans les communes de 1 000 habitants et plus
dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier
renouvellement ;

Sur proposition de la sous-préfète de Lodève

arrête

Article 1^{er}

Sont nommés pour six ans à compter de la publication du présent arrêté les membres de la
commission prévue à l'article L. 19 du code électoral ainsi qu'il suit :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal et n'ayant pas renoncé à siéger	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu des sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal et n'ayant pas renoncé à siéger
Titulaires	
M. Xavier ASSELIN Mme Marie-Josèphe AZZOPARDI Mme Véronique SAUX	M. Alain THIERS Mme Christine BOUNIOL

... / ...

Suppléants	
Mme Isabelle TIPHON M. Patrice CRISTOL Mme Mickaël BOSCH	

Article 2

La composition de la présente commission est rendue publique par affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 3

La sous-préfète de Lodève et le maire de la commune de Lacoste sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Pour la préfète et par délégation,
la sous-préfète de Lodève,


Célia POUGET
